



Compte rendu du Conseil d'Administration du 28 août 2024  
en Visioconférence.

Membres présents :

Bureau directeur de la FFSc :

- Christian COUVREUR, Président
- Jean-Marc DELCOURT, 1er Vice-Président,
- Pascal ASTRESSES, 2ème Vice-Président,
- Manuella GRIMAL, Responsable des relations avec les partenaires et les sponsors,
- Thierry HAUW, Trésorier,
- Jean-Jacques CAPDEVILLE, Secrétaire Général.

Excusé : Quentin MALLEGOL, Responsable des activités jeunes et scolaires.

Personnel de la FFSc :

- Séverine GRUCHOT, Directrice Générale
- Joan CONTROU, Gestion des Classements et tournois

Représentants des comités :

- Alsace : Chantal DARDENNE, Présidente,
- Pays d'Oc : Serge DELHOM, Président,
- Bourgogne : Marie-Thérèse FERREIRA, Présidente,
- Pays de la Loire : Ignace BUTY, Président,
- Champagne : Véronique MOJARD, Présidente,
- Dauphiné-Savoie : Sylvie GUILLEMARD, Présidente,
- Flandres : Marie-Odile MORELLE, Présidente,
- Paris-Île-de-France-Ouest : Jean-Philippe MAIGNEL, Président,
- Languedoc-Roussillon : Jérôme PASCAL, représentant Gérard HUSS, Président,
- Poitou-Charentes : Wilfrid GAUTHIER, Président,
- Lorraine : Didier COPPENS, Président,
- Lyonnais : Elisabeth CARREZ, Présidente,
- Normandie : Thomas SAUVAGET Gestionnaire et administrateur du site du comité représentant Yves GASNIER, Président,
- Côte d'Azur : Absent,
- Provence : Annie GRUCHOT, Présidente,
- Val de Loire : Manuella GRIMAL, Présidente,
- Outre-mer et clubs associés : Non représentés,
- Franche-Comté : Murielle BERNIER représentant Anne ALBINI, Présidente,
- Bretagne : Jean-Marc DELCOURT, Président,
- Aquitaine : Jacques LACHKAR représentant Odile BOETSCH, Présidente,
- Sud-Est Francilien : Pascal ASTRESSES, Président,
- Auvergne : Catherine HANIEZ, Présidente,
- Limousin-Périgord : Marie-Dominique JULLIOT, Présidente,
- Var-Esterel : Joan CONTROU représentant Brigitte HOURTAL, Présidente.

Commission Classement et Tournois :

- Éric MAES
- Francine MASSIN

## **Présentation**

Christian COUVREUR, Président de la FFSc, souhaite la bienvenue aux membres présents. Il précise que nous nous réunissons pour valider les textes modifiés relatifs aux différents championnats de France. Les débats menés autour de ces textes seront animés par Jean-Marc DELCOURT et Joan CONTROU.

## **Textes relatifs aux Championnats de France** par Jean-Marc DELCOURT et Joan CONTROU

La commission Classement et Tournois s'est réunie à plusieurs reprises afin de modifier les textes relatifs aux différents championnats de France. Il s'agissait d'affiner certaines phrases incomplètes et/ou inexactes, d'ajouter des précisions manquantes et de supprimer les mots/phrases inutiles et/ou obsolètes.

Jean-Marc présentera les modifications notées en rouge sur le document présenté, Joan apportera les précisions techniques supplémentaires si besoin.

### **Texte 1 – Championnat de France des séries 1-2-3**

Les ajouts portés en rouge représentent des précisions, non écrites jusqu'ici, qui sont l'essentiel de ce document et doivent être discutés et validés.

Le travail sur ce texte a été préalablement initié par Jean-Marc et Joan après récolte des différents avis issus des résultats d'une part des travaux de la commission Élite mais aussi des remarques suggérées par les joueurs. Le texte a ensuite été présenté à la commission Classements et Tournois pour discussion et à date au Conseil d'Administration. Les changements doivent être précisés en amont des phases qualificatives dont les premières seront bientôt là.

Le premier changement concerne les séries 1, déjà qualifiés aux championnats du monde, qui doivent être dispensés de la phase qualificative s'ils sont classés parmi les cinquante premiers joueurs mondiaux. Cette proposition émane directement des travaux de la commission Élite qui a mis, par l'entremise de notre champion du monde actuel Jean-François LACHAUD, une incohérence : « les joueurs qualifiés d'office pour les championnats du monde devaient passer par la phase qualificative ». Cet argument étant intéressant et crédible a été présenté à la commission Classement et Tournois qui n'a pas émis d'avis contraire. C'est donc un positionnement à accepter ou non.

La ligne particulière et importante est : « les x premiers joueurs de série 1A qui sont dans les 50 premiers mondiaux au 1<sup>er</sup> septembre de la saison en cours ». Bien que le x soit fluctuant suivant les saisons, il sera de 34 pour la saison 2024-2025.

Une remarque importante concernant les opens a été ajoutée : « Les deux épreuves sont ouvertes à toutes les séries en open avec attribution de %S1, %S2, %S3, PP4 et points de classement ».

Autre notion importante celle du temps de réflexion, qui a été porté à 2mn30 dans le but de récupérer un nombre de joueurs plus important sur la phase qualificative. Pourtant ceci déroge

à la règle car la phase qualificative et la phase finale de ce championnat doivent normalement se dérouler en 2mn. Une approbation est demandée sur ce point par rapport au ressenti ou aux remarques entendues ici ou là.

Un vote est initié sur ce sujet du temps en 2mn30 ou 2mn.

Durant le vote Joan apporte des précisions sur le nombre de joueurs par palier qui a été recalculé pour être en cohérence avec le nombre total de qualifiés des séries 1 à 3, en tenant compte du nombre de joueurs de série 1A qualifiés directement.

Une liste de tous les qualifiés sera mise en ligne sur le site fédéral ([www.ffsc.fr](http://www.ffsc.fr)) afin que tous les licenciés déjà qualifiés soient informés.

Le côté « Open » de ces épreuves n'est pas suffisamment mis en avant ce qui conduit à la modification et au déplacement de certaines phrases.

Une phrase au sujet du repêchage a été ajoutée au document.

Une précision est demandée pour inclure la date limite d'inscription à la finale qui n'est pas mentionnée dans le document. Ceci pose une autre interrogation sur la consultation des joueurs lors des phases qualificatives, bien que cette consultation n'ait pas lieu d'être sur les phases fédérales. La phrase concernant la date limite d'inscription est modifiée en fonction des remarques faites. D'autre part un effort a été fait et sera maintenu pour la promulgation des résultats des phases qualificatives.

Une remarque sur la non-participation des centres ultramarins, spécifiquement sur cette épreuve, conduit à une modification de la phrase concernée.

Un autre ajout qui concerne la création d'un Open lorsque la finale ne se déroule pas à Vichy. Cet ajout sera l'objet d'une réunion de la commission Classement et Tournois qui présentera son travail sur ce point lors du prochain conseil d'administration en janvier 2025, proposition qui sera soumise à vote.

La finale du championnat de France des séries 1-2-3 aura lieu en 2025 à Tournefeuille (Haute-Garonne – Comité B)

Résultats des votes :

- Finales des N1-N2-N3 en 2 minutes : 27 pour
- Qualification des 25 premiers N1A :
  - o 26 pour
  - o 1 pour qualifier tous les N1A

## **Texte 2 – Championnat de France des séries 4**

La modification de ce texte reprend certaines des modifications apportées au document précédent.

Une phrase est ajoutée dans la partie Les qualifiés d'office au sujet du changement de série d'une saison à l'autre. Cette phrase est amendée car elle est imprécise.

Le repêchage ayant été supprimé dans ce championnat, l'ajustement du nombre de joueurs par palier a été recalculé.

Le temps de jeu n'étant pas précisé sur le document est ajouté, 2mn30 par coup.

La consultation des joueurs pour une participation à la finale est recommandée.

## **Texte 3 – Championnat de France des séries 5-6-7**

La modification de ce texte reprend certaines des modifications apportées aux documents précédents.

Une demande concernant ce championnat a été émise : le passage à 4 parties au lieu de trois comme initialement acté. Le passage à 4 parties ne pose pas de problème pour intégration dans le programme de Vichy.

Ici aussi, le repêchage a été supprimé et un recalcul du nombre de joueurs par palier est réadapté.

Résultats des votes :

- Finale des N5-N6-N7 en 4 parties : 27 pour
- Ensemble du texte : 27 pour

#### **Texte 4 – Championnat de France Vermeils-Diamants-Rubis**

La modification de ce texte reprend certaines des modifications apportées aux documents précédents.

Une remarque est lancée par rapport aux quotas alloués entre séries et catégories puisqu'ici il s'agit d'un championnat catégoriel.

Une étude a été menée sur les participations des joueurs que ce soit dans les séries et bien plus encore dans les catégories. Il y a une catégorie en évolution celle des Rubis que ne cesse de s'accroître.

Le championnat VDR étant l'épreuve qui amène le plus de joueurs à Vichy, un recalcul des places à attribuer en fonction des séries et des catégories sera proposé, mais il faut un peu de temps pour réaliser cette opération. Cette étude sera réalisée par la commission Classement et Tournois.

La catégorie VDR étant celle où il y a le plus de joueurs au niveau national peut présenter des soucis d'accueil et d'organisation pour les phases qualificatives dans certains comités/clubs.

Une certaine latitude est donnée aux comités pour l'attribution des places comités sur l'épreuve qu'ils souhaitent.

#### **Fin de séance**

L'ensemble des textes ont fait l'objet d'un vote et ont été validés

Christian remercie en priorité la commission qui a travaillé sur l'élaboration des différents textes. Il s'adresse également à l'ensemble des participants de ce CA qui ont fait des propositions d'évolution et/ou de modifications.

Jean-Marc remercie également la commission et le CA. Il rappelle qu'il reste du travail concernant les Open et le championnat VDR. Le résultat de ces travaux sera présenté au CA de janvier 2025.

#### **Demandes de modifications post-séance**

Des demandes de corrections/modifications complémentaires ont été faites post réunion par Sylvie Guillemard et ont été analysées par la commission Classements et Tournois.

1- CdF 123 *Tous les licenciés de toutes les séries peuvent participer à cette phase qualificative en open.*

Il faudrait enlever "en open", car dans "toutes les séries" il y a les SN123, qui ne joueront pas en open.

Même remarque pour les SN4, les SN567, et les catégories pour les VDR.

**RÉPONSE : La mention "en open" est retirée.**

2- CdF 4 : *Les deux épreuves sont ouvertes à toutes les Séries en open...*

Là aussi, enlever "en open" car les SN4 ne seront pas open.

Même remarque pour le CDF 567.

**RÉPONSE : La mention "en open" est retirée.**

3- Peut-on ajouter le nombre total de qualifiés ? Exemple pour les 123 : *permet de qualifier 405 joueurs* : - *Les 25 premiers IA...*

Ça ne mange pas de pain, et ce chiffre est assez important pour être mentionné.

**RÉPONSE : Le nombre total de qualifiés ne sera pas mentionné car ceci n'est pas indispensable.**

4- *Les joueurs qualifiés n'ayant pas respecté les délais d'inscription à la finale ne pourront pas participer à l'open jumelé. L'éventuelle épreuve jumelée à ce championnat.*

Cette précision me semblerait mieux placée au début du paragraphe L'open.

Remarque valable pour les 4 textes.

**RÉPONSE : la mention "éventuelle épreuve jumelée" ne sera ni retirée ni modifiée car pour l'instant on ignore si les championnats organisés hors Vichy comporteront une épreuve jumelée.**

5- *Le Championnat de France des Séries 1-2-3 n'a pas lieu à Vichy : En attente d'une décision du CA après consultation de la commission (janvier 2025).*

Ce texte ne va pas être réexaminé tous les ans, il semble curieux de le publier avec une date.

Pourquoi pas une formulation plus générale ? Par exemple : *Selon le lieu, la fédération publiera les informations au plus tard en janvier de l'année du championnat, après consultation de la Commission Classements et Tournois et décision du CA.*

**RÉPONSE : la commission doit réfléchir sur la nécessité d'un open. Il convient également de réfléchir à son organisation et tout ce qui en découle. La commission présentera au C.A. des propositions découlant de ses réflexions.**

6- CdF VDR, 2ème phrase : dans la mesure où la 2ème journée qualificative est définie et bien différente de la phase qualificative fédérale, j'ose insister pour qu'on ne l'appelle pas "repêchage". *Il se déroule en trois phases : une phase qualificative fédérale, une phase de repêchage qualificative comité (Simultané National Vermeils-Diamants-Rubis), puis la finale.* Par contre, si on écrit ça en introduction, je ne comprends pas la phrase de bas de page : *C'est aux comités de décider lors de quelle(s) épreuve(s) ces places seront attribuées : Simultané National Vermeils-Diamants- Rubis, Simultané Mondial, Championnat régional, etc.* Faut-il la supprimer pour les VDR ? Ou alors ajouter un "ou autre" en haut (*Simultané National Vermeils-Diamants-Rubis ou autre*) ?

**RÉPONSE : La mention entre parenthèses (Simultané National Vermeils-Diamants-Rubis) sera retirée.**

**Le paragraphe concernant le repêchage sera remanié pour la saison prochaine.**

Pour finir, deux **questions de fond** :

1. sur le "repêchage" par des places Comités :

*"Sont qualifiables au titre de ce quota tous les joueurs de S1, S2, S3 ne figurant pas sur la liste des joueurs qualifiés par la Qualif. des Séries 1-2-3, liste publiée à l'issue de cette épreuve."*

Cela veut-il dire qu'un SN1-2-3, qualifié par la journée qualificative mais ayant répondu non ou ne s'étant pas inscrit dans les délais, ne peut pas se qualifier par le repêchage ?  
La qualif Comité ayant lieu plus tardivement que la qualif Fédé, la possibilité d'inscription a pu changer et il ne prendrait la place de personne, il ne ferait que reprendre la sienne.  
Cette phrase figure dans les 4 textes : pour toutes les séries et pour les VDR.

2. Comment seront gérés les désistements des joueurs inscrits ?

Vu le délai entre la réponse OUI/l'inscription et la finale, il y aura un certain nombre d'inscriptions qui ne pourront pas être honorées.

Les places ainsi libérées seront-elles reportées sur des listes complémentaires de qualifiés ?

Ou simplement perdues ?

**RÉPONSE : notre système de qualification des joueurs demande une certaine rigueur. Si un joueur, revendique sa place en finale car il a oublié de s'inscrire ou qu'il a changé d'avis, il sera rattrapé, dans la mesure du possible, sur une place fédération. Ce système permet la conservation des places dévolues aux comités.**